

GRÈVES 2023

FO DEMANDE L'ANNULATION DES RETENUES DE SALAIRE

Le secrétariat général vient d'informer par mail les organisations syndicales que les prélèvements sur salaire pour les jours de grèves de 2023 seront effectués à partir de mai 2024. Plusieurs problèmes techniques auraient empêché le prélèvement au cours de l'année 2023.

Les prélèvements seront plafonnés à 5 jours par mois (!), soit près de 17% du salaire. C'est énorme. Ainsi **le bureau RDSP ignore discrètement** la Circulaire du 30 juillet 2003 relative à la mise en oeuvre des retenues sur la rémunération des agents publics de l'Etat en cas de grève qui précise : «Les retenues sur rémunération **doivent en principe être opérées au plus tôt**. Etant donné cependant qu'il est souvent impossible de les effectuer sur la rémunération du mois au cours duquel la grève a eu lieu, il y a lieu en règle générale de procéder à cette retenue au cours du mois suivant ou, **au plus tard, à la fin du deuxième mois qui suit le début du conflit.** »

RDSP ignore aussi une consigne du MTECT qui demandait de plafonner les retenues à 1 jour par mois. Enfin, **RDSP ignore tout simplement le bon sens** et l'importance de 17% du salaire dans un foyer.

Vos représentants FO, profondément choqués par ce **MÉPRIS** ont interpellé le Directeur Général sans tarder, et ont demandé l'annulation pure et simple des retenues pour 2023.

Prenez connaissance du courrier en cliquant **ICI**

